

## ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, LHOSTE, GOUSSARD, GIRAUD, RAPP LEROY Adjointes  
MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, FRICHOT, NORMAND, GOURGUECHON, HESLOUIN,  
COCHELIN, DIETRICH, CHERDEL, DURAND, DUFER, GILLET, GOUIN, MARTIN, POISSON

## ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

## ABSENTS

Madame Agnès GUERIN

Madame Suzie PETIT

Monsieur Mathieu DE PIBRAC

La séance est ouverte à 20 heures 00

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne DIETRICH est élue secrétaire de séance.

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- De Madame Minard, Maire de Tremblay les Villages pour le prêt d'un chalet
- De l'EFS pour le prêt de la salle des fêtes lors de la collecte du 2 février dernier
- De Monsieur et Madame Blanchard pour la gratuité du manège enfantin lors des fêtes de fin d'année

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## 1- ACQUISITION DE VÉHICULE

Le Conseil, à la majorité, Messieurs BILLARD et LAMY ne participant pas au vote, DÉCIDE d'acquérir, auprès de la Fondation Chevallier Debeausse, qui renouvelle son parc automobile, un véhicule type Trafic II 9 places de marque Renault pour un montant de 7 500 euros.

## 2- PARTICIPATION FINANCIERE À LA CONSTRUCTION D'UN ROND-POINT SUR LA N10

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de participer, à hauteur de 100 000 euros pour la construction d'un rond-point sur la nationale 10 à hauteur du magasin Carrefour Market afin de desservir la future zone commerciale de la Louveterie.

DIT QUE la Commune de Bonneval continuera à percevoir la taxe foncière bâti de la ZA de la Louveterie.

### 3- CRÉATION DE POSTE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un poste d'Atsem Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en intégration directe.

### 4- RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, un poste non permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à 6 heures 15mn par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

### 5- APPROBATION DE LA PIÈCE ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : TABLEAU DES ASA

VU la délibération du conseil municipal n°199-2020 en date du 5 novembre approuvant le règlement intérieur,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 26 janvier 2021 relatif aux ajouts à l'annexe du règlement intérieur « Autorisation Exceptionnelles d'Absence pour évènements familiaux »

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE ces ajouts.

### 6- SUPPRESSION DE POSTE

VU l'avis du Comité Technique en date du 26 janvier 2021,

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de supprimer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

### 7- AVENANT N°1 À LA CONVENTION ADS

VU la délibération du 29 janvier 2015 actant l'adhésion de la Commune au service instruction de l'ATD 28 ,

VU les modifications validées par le Conseil d'administration d'ELI en date du 30 juin 2020 qui doivent être intégrées à la convention initiale,

Le conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à cette convention.

### 8- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CENTRE BOURG

VU le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la Commune par ENERGIE d'Eure-et-Loir relatif à la mise en place de modules LED dans les lanternes de styles du centre bourg - partie 1,

Le Conseil, à l'unanimité, ADOPTE le projet de travaux et APPROUVE le plan de financement correspondant.

### 9- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - BASE DE LOISIRS

VU le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la Commune par ENERGIE d'Eure-et-Loir relatif au renouvellement des points lumineux de la base de loisirs,

Le Conseil, à l'unanimité, ADOPTE le projet de travaux et APPROUVE le plan de financement correspondant.

#### **10- MISE EN CONFORMITÉ DE LA CHAUFFERIE BATIMENT « RESTOS DU CŒUR »**

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 9 février 2021, DÉCIDE de retenir l'offre des sociétés DAZARD et FOLLEAU sises respectivement 46 rue de Chartres à BONNEVAL (28800) et 22 route de Brou, ZAC la Louveterie à BONNEVAL (28800) pour un montant de 2 099.00 € HT pour la société FOLLEAU et 6 409.56 € HT pour la société DAZARD (option porte coupe-feu 1h incluse) soit un total de 8 508.56 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

#### **11- ATTRIBUTION SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution qui s'est réunie le 9 février 2021, DÉCIDE de retenir l'offre de la société VERDI sise 6 Avenue Nicolas Conté à CHARTRES (28000) pour un montant de 143 070.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

#### **12- CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - ANNÉE 2020-2021**

Vu la convention tripartite de mise à disposition des installations sportives de Bonneval pour le collège Albert Sidoisne signée le 17 décembre 2019,

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Départemental de reconduire les taux horaires maximum par type d'équipement,

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **13- REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le remboursement de la somme de 36.95 euros dépensée par Monsieur Bougeâtre Didier pour l'acquisition de collier et cache collier et la somme de 40.90 euros dépensée par Madame Genin à l'occasion de Noël des familles rurales.

#### **14- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-3,

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que l'article L 2143-3 impose à toute commune de 5000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer la Commission Communale d'Accessibilité, étant entendu que Monsieur le Maire y siège de droit en qualité de Président,

DIT QUE la Commission Communale d'Accessibilité est composée comme suit :

Mesdames FRICHOT, NORMAND, POISSON et TOUDY-CLEMENT

Messieurs JUBERT, LAMY, JEANNE, GOURGUECHON, GOUIN, BOISSIERE et CUSSONNIER

#### **15- DEMANDE DE SUBVENTION - DETR RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 135 000.00 € au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et à signer tous les documents y afférents.

#### **16- DEMANDE DE SUBVENTION - CRST RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 125 000.00 € au titre du contrat régional de solidarité territoriale et à signer tous les documents y afférents.

#### **17- APPEL À PROJETS 2021 D'ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS**

L'appel à projets 2021 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes au service de Conseil en Énergie dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2021.

#### **18- DEMANDE DE SUBVENTION - DSIL RÉALISATION D'UN PARCOURS « LUMIÈRES AU FIL DE L'EAU »**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 19 180.00 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tous les documents y afférents.

#### **19- DEMANDE DE SUBVENTION - DETR ACQUISITION ET RENOVATION MAISON MEDICALE**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 433 820.00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à signer tous les documents y afférents.

#### **20- DEMANDE DE SUBVENTION - CRST ACQUISITION ET RÉNOVATION MAISON MÉDICALE**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 213 000.00 € au titre du contrat régional de solidarité territoriale et à signer tous les documents y afférents.

#### **21- DEMANDE DE SUBVENTION - FDI PROJET STRUCTURANT ACQUISITION ET RENOVATION MAISON MEDICALE**

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 150 000.00 € au titre du FDI en tant que projet structurant et à signer tous les documents y afférents.

## 22- DEMANDE DE SUBVENTION - DRAC CAVE ALCIDE HAYER

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 44 506.00 € à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tous les documents y afférents.

## 23- DEMANDE DE SUBVENTION - FDI VOIRIE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention d'un montant de 30 000.00 € HT au titre du Fonds Départemental d'Investissement et à signer tous les documents y afférents.

## 24- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Projet Terranobilis

### POINT NON-INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

## 25- GRATIFICATION STAGIAIRE

Dans le cadre de l'attractivité-loisirs un élève du lycée Franz Stock à Mignières en BTS Développement et Animation des territoires ruraux va venir faire un stage de 13 semaines sur deux ans.

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la gratification du stagiaire qui est obligatoire pour les stages de l'enseignement secondaire ou supérieur d'une durée de plus de 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 20

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Joël BILLARD

